

Les brevets

BIA

Le Brevet d'initiation aéronautique (BIA) est un diplôme français de l'Education nationale délivré conjointement avec le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Logement et des Transports. Il sanctionne une culture générale dans le domaine aéronautique, pouvant être acquis dans les établissements scolaires et s'adresse à des jeunes âgés d'au moins 13 ans à la date de l'examen.

Véritable trait d'union entre l'enseignement initial et les formations et pratiques aéronautiques, il représente, pour l'enseignant, un support pédagogique efficace car sa préparation fait appel à des notions de mathématiques, de physique, de technologie, de météorologie, de cartographie et de navigation, d'histoire des hommes et des techniques qui sont liées étroitement à l'objet volant.

La formation a lieu dans un établissement en partenariat avec un aéroclub. Elle doit être sous responsabilité d'une personne titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA). L'examen, organisé par les académies, se déroule chaque année vers la mi-mai. Il prend la forme d'un QCM de 100 questions.

L'infrastructure

L'Aéro club de Bastia est situé dans l'enceinte réglementée de l'Aéroport de Bastia Poretta.

Il dispose de deux hangars, d'un club house avec bar, salle de repos, bureau d'accueil et d'une salle de cours équipée d'un vidéo projecteur et simulateur de vol.

N'hésitez pas à prendre contact pour une visite de nos locaux et consulter notre site : <http://aeroclub-saint-exupery.fr> / N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité



AERO CLUB BASTIA SAINT EXUPERY



**Centre de formation agréé FFA
FR-ATO-0065**

Association loi 1901

**Aéroport de Bastia-Poretta
Zone Aviation Générale
20290 LUCCIANA
04.95.36.24.85
contact@aeroclub-saint-exupery.fr**

L'Aéro club

Depuis de nombreuses années, l'aéroclub de Bastia-Saint-Exupéry a choisi de privilégier certaines valeurs humaines. Il s'agit d'une association loi 1901 composée de bénévoles qui ont décidé de partager une passion commune : voler ! Chacun doit donc, selon ses talents et ses disponibilités, contribuer au bon fonctionnement du club et au maintien de la convivialité. Notre structure a deux priorités : les jeunes et la pédagogie.

L'aéroclub dispose d'un agrément Européen d'école de pilotage (FR ATO 0065) et possède son propre atelier de maintenance agréé (PART.M/F 034).

Nos instructeurs sont tous bénévoles (fait de plus en plus rare dans les aéroclubs!), très disponibles et en dehors de l'association, des professionnels de haut niveau dans les secteurs de l'enseignement ou de l'aérien.

Chaque année de nombreux collégiens et lycéens viennent y préparer un BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique), première marche vers un brevet de pilote, LAPL (Light Aircraft Pilot Licence – ou PPL (Brevet de Pilote Privé). Afin de préparer ces examens aéronautiques dans les meilleures conditions, le club complète de manière non négligeable, le montant des bourses accordées par la FFA (Fédération Française Aéronautique). Ainsi, de nombreux pilotes professionnels civils ou militaires ont effectué leurs débuts parmi nous.



La flotte



AT3 R100

Avion école

2 places

Tarif : 110€ hdv

Vitesse de croisière : 90 kt (167 km/h)

Consommation : 15 l/heure

Autonomie (sans réserve) : 4h30

Distance franchissable : 500 NM (926 km)



Piper PA28 Warrior

Avion école et de voyage. 4 places

Tarif : 149€ hdv

Vitesse de croisière : 100 kt (185 km/h)

Consommation : 32 l/heure

Autonomie (sans réserve) : 5h30

Distance franchissable : 550 NM (1018 km)



Piper PA28 Arrow

Avion de voyage
4 places

Tarif : 159€ hdv

Vitesse de croisière : 125 kt (232 km/h)

Consommation : 38 l/heure

Autonomie (sans réserve) : 7h

Distance franchissable : 850 NM (1600 km)

Les brevets

Brevet de pilote PPL

Le PPL (Private Pilot Licence) est le diplôme d'aviation reconnu dans le monde vous permettant, avec de l'expérience, de vous déplacer ou vous le désirez avec autant de passagers que vous le souhaitez.

Le PPL est une licence nécessitant 45 heures de vol (dont un minimum de 25 heures de vol en double commande et 10 heures de vol en solo supervisé). Il vous faudra également préparer la partie théorique composée de 5 modules, et passer une visite médicale vous déclarant apte au pilotage d'un avion.



Brevet de pilote LAPL

Le brevet LAPL (Light Aircraft Pilot Licence) est une toute nouvelle licence de pilote d'avions de type monomoteur de moins de 2 tonnes reconnue dans l'Europe entière et permettant de voler, seul ou accompagné de trois passagers maximum en vol à vue (VFR). C'est probablement le brevet qui sera le plus standard pour l'aviation de plaisance dans l'avenir.

Ce diplôme récent, visant à remplacer l'actuel «brevet de base» (BB), nécessite 30 heures de vol en instruction (dont au minimum 15 heures de vol en double commande et 6 heures de vol en solo), le passage d'un examen théorique et une visite médicale.